



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 15 août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 15 août 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, sous la présidence de M. le Maire Daniel Laviolette.

Sont aussi présents :

M^{mes} les conseillères : Danielle Bellange
Ghislaine Tessier

MM. les conseillers : Denis Lavigne
Pierre Laperle
Nicolas Bouveret

Mme la conseillère Marie-Eve D'Amour a motivé son absence.

et M^{me} la directrice générale et greffière-trésorière Lise Lavigne

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance. (17 personnes)

RÉSOLUTION
143-08-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Danielle Bellange et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 – Période de questions uniquement sur l'ordre du jour

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Séance ordinaire du 18 juillet 2023

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)

5.1. Points d'informations – Embauche préposé à l'entretien ménager

5.2. Présentation des comptes à payer

5.3. Modification aux résolutions 362-12-2022 et 97-05-2023 – Confirmation IPC pour l'année 2023 – Employés municipaux

5.4. Mandat Société Raynald Mercille – Dossier employé 06-101

5.5. Autorisation du paiement des heures supplémentaires – Service des travaux publics

6. TRANSPORT

(M. Nicolas Bouveret et M. Pierre Laperle)

6.1. Fin d'emploi – Employé no 04-132 – Service des Travaux publics

6.2. Fin d'emploi – Employé no 04-145 – Service des Travaux publics

6.3. Certificat de paiement no 5 – Réception provisoire partielle à l'entreprise T.R.B. Inc. – Réfection de la montée Saint-Vincent

7. HYGIÈNE DU MILIEU

(M. Denis Lavigne et Mme Danielle Bellange)

7.1. Contrat de gré à gré - Achat d'enregistreur de débordement

7.2. Achat de mini-bacs de cuisine – Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT (Mme Marie-Ève D'Amour et Mme Ghislaine Tessier)

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS (Mme Danielle Bellange et Mme Marie-Ève D'Amour)

9.1. Don – Comité organisateur de la Saint-Jean-Baptiste

10. COMMUNAUTAIRES (Mme Ghislaine Tessier et Mme Marie-Ève D'Amour)

10.1. Rejet de soumission – Aménagement d'un centre alimentaire communautaire

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE (M. Pierre Laperle et M. Denis Lavigne)

11.1. Point d'informations – Embauche de quatre (4) pompiers volontaires

11.2. Abrogation de la résolution 346-12-2022 – Nomination coordonnateur des mesures d'urgence

11.3. Nomination coordonnateur des mesures d'urgence

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2-1 PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande à l'assistance s'il y a des questions sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à _____ pour se terminer à _____

RÉSOLUTION
144-08-2023

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par Mme Danielle Bellange et résolu unanimement ce qui suit :

D'ADOPTER tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2023.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

5.1 POINT D'INFORMATIONS – EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

Sous la recommandation du Directeur des travaux publics, M. Yannick Poirier et de la Directrice générale et greffière trésorière Mme Lise Lavigne, la commission municipale du Québec le 11 août 2023 et par sa résolution 2023-004 a procédé à l'embauche de M Robert Fourcaudot.

5.2 - PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier appuyé par M. Denis Lavigne et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide en date du 15 août 2023 pour un montant de **91 847.03\$** :

Registre des chèques (14091 à 14121)

40 164.05 \$

RÉSOLUTION
145-08-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Registre des prélèvements (5391 à 5416)	15 181.79 \$
Liste des dépôts directs :	36 501.19 \$

MONTANT TOTAL : **91 847.03 \$**

QUE les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2022-06.

QUE les dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que par les fonctionnaires autorisés dans le cadre du règlement numéro 2022-06 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant des articles 5.15 et 9.3 dudit règlement.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
146-08-2023

5-3 MODIFICATION AUX RÉSOLUTIONS 362-12-2022 ET 97-05-2023 – CONFIRMATION IPC POUR L'ANNÉE 2023 – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution 362-12-2022 accordait un ajustement salarial de 4 % pour l'ensemble des cols-bleus et blancs de la Municipalité, tel que convenu entre le conseil municipal et les employés cols-bleus et blancs.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution 97-05-2023 accordait 1% de plus pour l'ensemble des cols-bleus et blancs et ce rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire accorder les mêmes ajustements salariaux aux employés-cadres et ce rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Pierre Laperle et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le conseil municipal modifie les résolutions 362-12-2022 et 97-05-2023 et autorise le Service des finances à verser rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, un ajustement salarial de 5 % (4% + 1%) en y ajoutant l'ensemble des cadres de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION
147-08-2023

5-4 - MANDAT SOCIÉTÉ RAYNALD MERCILLE - DOSSIER EMPLOYÉ 06-101

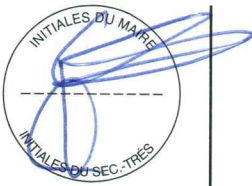
CONSIDÉRANT QUE l'employé 06-101 a déposé une plainte pour pratique interdite selon l'article 122 de la Loi sur les normes du travail (28 octobre 2022) ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier est maintenant judiciairisé et que la Municipalité veut se défendre à l'encontre de la plainte ;

CONSIDÉRANT QUE la Société Raynald Mercille a la pleine connaissance du dossier afin de défendre adéquatement les intérêts de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le tribunal Administratif du Travail convoque la Municipalité le 12 octobre 2023 prochain ;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Nicolas Bouveret et résolu unanimement ce qui suit :

DE MANDATER la Société Raynald Mercille, avocats, pour défendre les intérêts de la Municipalité en regard de la plainte déposée auprès du tribunal administratif du travail par la personne visée.

DE MANDATER la Société Raynald Mercille, avocats, pour fournir la représentation, le support juridique et les conseils professionnels quant au déroulement du dossier devant le tribunal administratif du travail ou devant tout autre Tribunal où le litige peut se dérouler, et d'autoriser, la médiation avec le service de conciliation du Tribunal, s'il y a lieu en lien avec l'ensemble des plaintes ou litiges reliés au contrat de l'employé 06-101.

D'AUTORISER le paiement des honoraires de cette firme suivant les factures présentées et d'imputer le tout au poste budgétaire 02-130-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
148-08-2023

5.5 - AUTORISATION DU PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait des heures supplémentaires à la suite des problématiques sur le réseau d'aqueduc et lors de la préparation de la fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Denis Lavigne et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER le paiement des heures supplémentaires aux employés selon l'annexe A jointe à la présente résolution.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires prévus au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
149-08-2023

6.1 - FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NO 04-132 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le 10 août 2023, l'employé 04-132 journalier a signifié, en mains propres, sa décision de mettre fin à son emploi en date du 20 août 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement ce qui suit :

D'ACCEPTER la démission de l'employé 04-132 en date du 20 août 2023 de le remercier pour son travail et son dévouement auprès de la Municipalité et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
150-08-2023

6.2 - FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NO 04-145 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le 24 juillet 2023 l'employé 04-145 directeur des travaux publics a signifié, en mains propres, sa décision de mettre fin à son emploi en date du 4 août 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement ce qui suit :

D'ACCEPTER la démission de l'employé 04-145 en date du 4 août 2023 de le remercier pour son travail et son dévouement auprès de la Municipalité et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
151-08-2023

6.3 - CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 5 – RÉCEPTION PROVISOIRE PARTIELLE À L'ENTREPRISE T.R.B. INC - RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINT-VINCENT

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret appuyé par Mme Danielle Bellange et résolu unanimement d'autoriser le versement du certificat no 5 – réception provisoire partielle à TRB Inc, au montant de 54 370.05 \$ avant taxes (montant avec les taxes 62 511.96 \$) pour la réfection de la montée Saint-Vincent préparé par Maxime Asselin, ing. PMB, MBA de la firme BSA Groupe Conseil.

D'AUTORISER le paiement des honoraires de cette firme suivant les factures présentées et d'imputer le tout au poste budgétaire prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
152-08-2023

7.1 – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ACHAT D'ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide désire retenir les services d'une entreprise spécialisée pour acquérir des enregistreurs de débordement pour ses stations de pompage ;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été adressée à deux (2) entreprises pour obtenir des soumissions pour acquérir le matériel soit à Avensys Solutions et Cancopass ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Cancopass n'est pas complète puisque les articles d'installation ne sont pas compris et que les prix des enregistreurs sont beaucoup plus élevés ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est remboursable à même la subvention de la TECQ 2019-2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par M. Pierre Laperle et résolu unanimement ce qui suit :

D'ACQUÉRIR trois (3) enregistreurs de débordement auprès de la compagnie Avensys Solutions au montant de 14 025 \$ plus les taxes applicables (montant avec les taxes 16 125.24 \$) pour les stations de pompage :

- Secteur des Épinettes ;
- Station de la Fonderie ;
- Pompes principales.

QUE la gestion du dossier soit confiée à M. Daniel Desroches.

D'AUTORISER le paiement des honoraires de cette firme suivant les factures présentées et d'imputer le tout au poste budgétaire prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
153-08-2023

7.2 – ACHAT DE MINI-BACS DE CUISINE – RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par M. Nicolas Bouveret et résolu unanimement de faire l'achat de cinquante (50) mini-bacs de cuisine auprès de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes au coût de 7 \$ plus les taxes applicables (TAXES INCLUSES : 8.05 \$).

D'AUTORISER le paiement de cet achat et d'imputer le tout au poste budgétaire prévu suivant transferts budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
154-08-2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

9.1 - DON – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Saint-Jean-Baptiste a dû assumer des dépenses supplémentaires pour le tir du feu d'artifice lors de la fête nationale du 23 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la fête nationale du 23 juin dernier a été une réussite ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par M. Pierre Laperle et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un don de 4 978 \$ au comité organisateur de la Saint-Jean-Baptiste.

QUE cette dépense soit payable par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022.

QUE tout solde résiduel soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
155-08-2023

9.2 – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – CONCEPTION GRAPHIQUE DES AFFICHES ET LA CRÉATION DU CAHIER DE CHARGE POUR LA PRODUCTION DES AFFICHES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide désire retenir les services d'une entreprise spécialisée pour la conception graphique des affiches et la création d'un cahier de charge ;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été adressée à deux (2) fournisseurs pour obtenir des soumissions, soit ;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT AVANT TAXES	MONTANT INCLUANT TAXES
EMMA DESIGN	9 650.00 \$	11 095.09 \$
IMPRESSION INDIGO	13 682.03 \$	15 730.91 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière de 115 000 \$ dans le cadre de la politique de soutien aux projets locaux fonds régions et ruralité (FRR-FL-09-2022-003)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par Mme Ghislaine Tessier et résolu unanimement ce qui suit :

D'OCTROYER le contrat de la conception graphique des affiches et la création du cahier de charge pour la production des affiches municipales à l'entreprise EMMA Design au coût de 9 650 \$ plus les taxes applicables (11 095.09 \$ montant avec les taxes) selon la soumission du 6 juin 2023.

QUE la gestion du dossier soit confiée à Mme Julie Pominville.

D'AUTORISER le paiement des honoraires de cette firme suivant les factures présentées et d'imputer le tout au poste budgétaire prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
156-08-2023

9-3 - AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER L'ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENUE EN 2019 AVEC LE CLUB DE SOCCER DE LA SEIGNEURIE

CONSIDÉRANT la signature du protocole d'entente avec le Club de soccer de la Seigneurie en 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

CONSIDÉRANT l'item 6 de la Responsabilité des partenaires du protocole d'entente précisant une réévaluation du support financier des partenaires à compter du 1er janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Daniel Laviolette, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lise Lavigne à signer, pour et au nom de la Municipalité Saint-Placide, l'addenda au protocole d'entente avec le Club de soccer de la Seigneurie ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
157-08-2023

10-1 - REJET DE SOUMISSION – AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE ALIMENTAIRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin 2023 avait lieu l'ouverture des soumissions pour l'aménagement d'un centre alimentaire communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public sur SEAO, à savoir :

	Noms des soumissionnaires	Prix soumissionné avant taxes	Prix soumissionné avec taxes
1.	Construction P. Stafford Inc	814 600.00 \$	936 586.35 \$
2.	Éliane Construction Inc.	529 750.00 \$	609 039.82 \$
3.	Construction J. Michel	653 826.00 \$	751 736.44 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par M. Nicolas Bouveret et résolu unanimement ce qui suit :

DE REJETTER les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le projet de l'aménagement d'un centre alimentaire, ouverte le 8 juin 2023, 11 h 01, en raison du dépassement des coûts relatifs aux sommes budgétées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-1 - POINT D'INFORMATIONS – EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS VOLONTAIRES

Sous la recommandation du Directeur des Incendies M. Alexandre Filiatreault, la commission municipale du Québec le 4 août 2023 et par sa résolution 2023-003 a procédé à l'embauche de pompière volontaire et de pompiers volontaires, et leur date d'entrée en fonction est le 7 août 2023 :

- Madame Anne Caestagne
- M. Guillaume Labelle
- M. Samuel Gauthier Duchesne
- M. Alexandre Forget



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
158-08-2023**

11-2 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 346-12-2022 – NOMINATION COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne et résolu unanimement d'abroger la résolution 346-12-2022 – Nomination coordonnateur des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
159-08-2023**

11-3 – NOMINATION COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT la nomination de M. Alexandre Filliatreault au poste de Directeur du service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne et résolu unanimement de nommer M. Alexandre Filliatreault, coordonnateur des mesures d'urgence en date de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
160-08-2023**

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 26

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Nicolas Bouveret et résolu unanimement ce qui suit :

De lever la présente séance à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Daniel Laviolette
Maire

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Daniel Laviolette, maire